

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 4 décembre 2023

.....	1
1. Assermentations.....	3
2. Appel.....	3
3. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
4. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 25.09.2023.....	3
5. Communications du Bureau	3
6. Communications de la Municipalité.....	4
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales	7
8. Préavis 19/2023 - Budget 2024	8
9. Préavis 20/2023 - Demande de crédit de CHF 79'000. -- pour le renouvellement des infrastructures informatiques	8
10. Motion déposée par M ^{me} Ana HÜBSCHER intitulée « L'Auberge de l'union, une recette qui ne fait plus recette »	9
11. Election d'un membre pour la commission des finances (démission de M. Frédéric GUILLOUD).....	11
12. Election d'un délégué pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional (démission de M. Frédéric GUILLOUD).....	12
13. Election d'un suppléant au Conseil Intercommunal de l'ORPC (démission de M. Frédéric GUILLOUD).....	12
14. Divers et propositions individuelles	12
15. Annonce de préavis futurs	13

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 04 décembre 2023. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux élus de cette législature dans cette salle du Conseil, pour qui c'est une première.

1. Assermentations

Le **Président** procède à l'Assermentation de M. **Frédéric GUILLOUD**, nouveau Municipal qui a été élu au 1^{er} tour des élections communales complémentaires qui ont eu lieu le dimanche 26 novembre 2023. L'Assemblée se lève. Lecture du serment Art. 9 et Art. 62 de la Loi sur les Communes.

Le **Président** appelle les cinq nouveaux Conseillers communaux qui ont également été élus lors des élections communales complémentaires du dimanche 26 novembre 2023.

Messieurs **Sergio CUNY LAFOND**, **Jean FLACH**, **Matthieu WOLFF**, **Julien ROCH** et **Patrick ROUSSILLON** deviennent conseillers communaux après la lecture du serment Art. 9 et 22 de la Loi sur les Communes.

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 44 conseillers sont présents, 9 sont excusés et 2 absents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement, le **Président** ouvre donc la séance.

3. Approbation de l'ordre du jour modifié

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (43 OUI)

4. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 25.09.2023

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. La version définitive du PV sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature. M. **Pascal VOUTAT** demande de corriger p. 8, en supprimant la phrase : « *Il demande donc la signature de ses voisins avec la promesse d'une simple formalité* ». La **secrétaire** corrigera le PV.

Le Procès-verbal du 25.09.2023 est adopté à l'unanimité (43 OUI)

5. Communications du Bureau

Le **Président** explique les dimanches d'élections fédérales et communales :

1^{er} tour des élections fédérales le 22 octobre 2023. Elections compliquées en raison de l'élection du Parlement et du Conseil des Etats. Il est allé faire le cours à Morges pour le dépouillement et la préparation de ces élections. Il précise qu'à cause d'un léger excès de zèle de sa part le matin, le bureau électoral a pris un peu de retard pour entrer les lots du Conseil National sur Votelec. Le Conseil des Etats a été rendu vers 12h30-45 Les résultats du Conseil National ont

été rendus vers 18h30 pour Arzier–Le Muids, avant-dernière Commune du Canton, avant Epalinges. Le lundi 23 octobre, un article dans la Côte illustre cet épisode.

2^{ème} tour des élections fédérales le 12 novembre 2023. Second tour pour un seul siège au Conseil des Etats. Les résultats ont été rendus avant 14h00.

1^{er} tour des élections complémentaires communales. 22 candidats pour le Conseil Communal et 4 candidats pour la Municipalité. Les résultats ont été rendus vers 12h30.

2^{ème} tour des élections complémentaires communales avec encore 2 candidats pour la Municipalité en lice qui aura lieu le dimanche 17 décembre 2023.

Il précise que nous avons eu des week-ends chargés depuis le mois d'octobre. Il remercie les **Scrutatrices** et les **Scruteurs** ainsi que les **Scruteurs-trices suppléant(e)s** pour leur fidélité et leur disponibilité, ainsi que la **Secrétaire communale**. Il est heureux de voir que le **Bureau** s'améliore de week-end en week-end et que c'est cela qui est le plus important !

Le **Président** indique les dates des séances du Conseil communal pour 2024 :

Lundi **25 mars 2024**, 20h15
Lundi **13 mai 2024**, 20h15
Lundi **24 juin 2024** au Parlement à **Lausanne**, arrangement en bus au départ à 18h00 du parking de l'Ecole d'Arzier pour la séance à 19h00, suivi d'un apéro dinatoire.
Lundi **23 septembre 2024**, 20h15
Lundi **11 novembre 2024**, 20h15
Lundi **2 décembre 2024**, 19h00 suivi de la traditionnelle fondue.

6. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à M^{me} la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER**.

Personnel communal : M^{me} **Céline CAWTHRA** a été engagée mi-octobre au poste administratif bâtiment, déchetterie, forêts. M. **Ludovic POUJOL** également engagé mi-octobre pour huit mois à la déchetterie et aux bâtiments en CDD. Le prochain apprenti au service des forêts a été choisi parmi sept candidats dont cinq qui ont fait des stages. Il s'agit de M. **Killian SIERRO**. L'apprenti agent d'exploitation sera choisi mercredi à la prochaine séance de Municipalité.

Organisation générale : le poste de chef des services externes qui avait été créé et que la Municipalité estimait être idéal pour une meilleure communication aux seins des services, n'a pas apporté les résultats escomptés et ne trouve plus sa justification. La Municipalité a longuement discuté de son avenir et a décidé d'un commun accord que M. **FAVRE** quitterait son poste fin février.

PACOM : l'enquête complémentaire est terminée. Il y a eu 21 oppositions déposées. Elles ne pourront vraisemblablement pas être traitées d'ici la fin de cette année, mais le seront début 2024. Ainsi, le PACOM sera discuté lors de la séance du Conseil communal du mois de mai 2024.

Auberge communale : La Municipalité a résilié le bail de l'Auberge car les loyers étaient impayés. La raison de cette fermeture se situe entre le Canton et l'association Stage Nature. Le Canton n'a pas renouvelé son autorisation à Stage Nature de s'occuper de jeunes mineurs et Stage Nature n'a pas pu trouver d'autres solutions pour assurer sa survie. La Municipalité a donc décidé de couper court et a résilié le bail pour le 15 décembre 2023. Dans l'intervalle, l'annonce de la faillite de Stage Nature a été prononcée. Les annonces pour la reprise de la gérance ont été passées et pour obtenir le plus de dossiers de candidatures possible, le délai de candidature a été prolongé jusqu'à mi-janvier. Selon les discussions de ce soir autour de la motion, la situation pourra évidemment être modifiée.

Manifestations : Les soirées « prévention des cambriolages » et « présentation des candidats à la Municipalité » ont eu du succès.

Les Fenêtres de l'avent ont lieu tous les soirs de décembre jusqu'au 23 décembre. M^{me} **la Syndique** encourage les conseillers à s'y rendre.

La Municipalité ira le jeudi 7 décembre rendre visite aux personnes âgées de plus de 80 ans. Elle amènera une fleur en pot de « chez Marion », des biscuits de « chez Maslanka » et du vin pour les Messieurs.

Suite au deuxième tour de l'élection communale complémentaire, la Municipalité aura le dernier Municipal qui lui manque. M^{me} **la Syndique** encourage toute l'Assemblée à aller voter pour plus de légitimité.

Le 21 décembre aura lieu le Noël villageois. Il se fera sous une nouvelle forme car en raison du nombre important d'élèves, il n'est plus possible de le faire au CCS. Les élèves et la population sont invités à faire un bout de chemin ensemble, au son des chants des élèves. Tous se retrouveront devant divers stands au CCS avec les pâtisseries des parents servies par la FSG, la soupe des enfants, le vin chaud de nos forestiers bûcherons et la venue du père Noël ! Infos disponibles dans l'info Arzier-Le Muids.

La dernière fenêtre de l'Avent aura lieu le 23 décembre et elle clôturera une année mouvementée et éreintante pour la Municipalité. Éreintante au point qu'un préavis de Région de Nyon sur la mobilité dans la Région, qui aurait dû être présenté cette année encore, est passé à travers des mailles et tout en s'excusant pour cette erreur, M^{me} **la Syndique** nous informe qu'un Conseil extraordinaire aura lieu le lundi 18 décembre 2023. Nous en profiterons pour assermenter le dernier Municipal en lice et faire nos adieux à M. **Christian DUGON** qui quittera la Municipalité en janvier.

M. **Nicolas RAY** indique qu'une horloge est maintenant disponible dans la salle du Conseil. Petit clin d'œil, suite à la présentation de M. **Frédéric GUILLOUD**, lors de la soirée de présentation des candidats à la Municipalité. C'était son 1^{er} souhait de modification communale.

Un rétroprojecteur (beemer) sera en fonction pour le prochain Conseil Communal.

Chauffage à distance : les appels d'offre sont finalisés et la publication SIMAP a été faite aujourd'hui même. Le montant de la nouvelle chaudière sera finalisé lors du prochain conseil en mars.

Il salue les nouveaux conseillers et se porte volontaire pour faire une présentation sur les finances communales en accord avec le **Président** du Conseil. Cette séance est prévue le 22 janvier 2024 à 20h dans la salle du Conseil Communal.

Ecole du Bix : suite aux intempéries, le chantier du Bix a pris du retard lors de l'extraction de la terre végétale. Une fois cette terre végétale sauvegardée, le Canton a demandé un sondage archéologique. Ce sondage prévu a révélé la présence de vestiges dignes de sauvegarde, à savoir des fragments de céramique datant de la période de la protohistoire (âge de bronze) ! Les machines de chantier sont donc reparties et les archéologues seront sur place pendant plusieurs mois. Ceci signifie donc un arrêt des travaux. Les archéologues estiment qu'il y aura d'autres vestiges dans les couches et vont donc travailler couche par couche pour prendre des photos et les protéger. M. **Nicolas RAY** a eu la permission d'en informer le Conseil ce soir, mais il faut rester discret pour éviter la cohue et le vol sur le site archéologique !

M. **Christian DUGON** précise que les eaux vont bien. Grâce aux intempéries, les nappes sont remplies. Au niveau de l'Association des Eaux, il y a eu une séance afin de réorganiser la gouvernance. M. **Davide TROIANO** passe chef de la station du Montant et M. **Michaël PERRILLAT** sera en formation avec son collègue sur la station du Montant.

M. **Denis BERGER** concernant la déchetterie. Il y a eu du changement de personnel et ces personnes n'habitent pas la Commune. Ils ont l'obligation de faire le contrôle des macarons d'accès. Selon les règlements communaux de la SADEC, ils doivent faire attention aux volumes et ne peuvent pas tout accepter car c'est trop coûteux. Suite aux vœux d'un dernier conseil, les gros volumes sont acceptés au cas par cas. La Commune fait bien la différence entre entreprises et habitants. Cependant, en cas d'acte de malveillance et lors d'un déversement de bennes non conforme, la Commune paie une amende et reçoit un rapport négatif des autorités. Ainsi, la révision du règlement est en cours.

Espace jeux au-dessus du CCM : les études arrivent à terme et la mise à l'enquête est prévue au prochain trimestre.

Le cimetière de Le Muids : un « lifting » est prévu, ainsi qu'une désaffectation qui fera l'objet d'un nouveau préavis.

Un employé avec des connaissances en mécanique fait l'entretien et la mise à jour des machines et contribue fortement à la baisse des coûts d'entretien et de charges extérieures.

SDIS : on connaît une forte augmentation des jeunes sapeurs-pompiers sur les Communes du haut. Afin de diminuer la liste d'attente, un recrutement de formateurs sapeurs-pompiers a été établi pour encadrer les jeunes.

ECA pour la caserne d'Arzier-Le Muids et de St-Cergue : acquisition d'un nouveau camion d'intervention nommé Cobra.

M. **Frédéric GUILLOUD** remercie tout le monde pour son élection et offrira un apéro avant la fondue au CCS. Municipal depuis peu, il n'a pas encore de communication à présenter.

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRÜGGER** annonce les futures séances les jeudis 23.05.2024 et 19.09.2024.

AISGE : La déléguée M^{me} **Françoise ESSEIVA** annonce que lors de la séance ordinaire du 26.09.2023 à Givrins, le préavis n°7/2023 – *Demande de crédit de CHF 63'350.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire (collèges, différentes structures d'accueil garderie et UAPE)* a finalement été retiré après de nombreuses questions et une suspension de séance.

Le préavis n° 8/2023 – Budget école 2024 a été accepté à la majorité

Le préavis n° 9/2023 – Budget accueil de jour 2024 : un amendement a été proposé par le CODIR et accepté à l'unanimité. Le préavis amendé a été accepté à la majorité.

Au vu du refus du préavis n° 7, relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire, une séance extraordinaire est convoquée le mercredi 6 décembre 2023 à Genolier.

Conseil Régional : le délégué M. **Christian BRÜGGER** indique qu'en remplacement de M. **Philippe ESSEIVA** et avec M. **Frédéric GUILLOUD** il a participé à la séance à Founex le 05.10.2023. *Le Préavis 26/2023-Demande de crédit de CHF 578'996 pour la 2^e étape de re-qualification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle* est accepté.

Le Préavis 27/2023-Demande de crédit de CHF 113'763 pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte est accepté.

Le Préavis 28/2023-Demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE) est refusé.

Le Préavis 29/2023-Demande de crédit de CHF 64'559 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus est accepté. Prochaine séance le 13.12.2023 avec un préavis 33/2023 - promotion de la mobilité qui sera présenté.

RAT : Le délégué M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** a participé le 27.09.2023 avec M. **Nicolas RAY** à la séance. 12 Communes étaient présentes sur 16.

Dans les communications du bureau, un courrier de plainte de parents est lu et stipule qu'en lieu de solution de garde pour le lundi, mardi, jeudi et ils ont reçu des propositions pour le mercredi et le vendredi. Ils trouvent peu de souplesse dans les places octroyées. Il manque de places pour faire concilier vie privée et vie professionnelle. Le CODIR enverra une réponse aux parents.

L'étude Migrogis a révélé le manque de 500 places d'ici 2030. Le CODIR est conscient du problème. Le RAT va engager une coordinatrice à l'inclusion. Le recrutement est en cours.

Préavis 2/2023 – Budget 2024 est accepté. Le CODIR évaluera courant 2024 si une augmentation de la tarification aux familles est nécessaire. Pour le moment, pas de changement. Questionnement autour de l'engagement de la coordinatrice : un tel poste est-il réellement pertinent ? Le CODIR ne fait que répondre aux directives. L'engagement de cette coordinatrice a pour but de travailler main dans la main avec l'accueil de jour et l'école et de mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien aux enfants le plus tôt possible.

Questionnement autour du nombre de places manquantes d'ici 2030 : Le chiffre de 500 places manquantes fait peur. La difficulté sera surtout au niveau parascolaire pour les années à venir. M. **Nicolas RAY** membre de la commission de gestion propose la solution de l'accueil en milieu familial (AMF). Que va faire le RAT pour avoir plus d'AMF, car il y en a peu ? Ce métier est peu reconnu et peu rémunéré. Le CODIR invite toutes les Communes à publier des petites

annonces pour essayer de recruter des AMF. Le secrétaire général précise que le problème des AMF est un problème cantonal. Une réflexion doit être faite à un niveau plus large que le RAT. La plupart des AMF atteignent l'âge de la retraite et peu de nouvelles personnes prennent la relève.

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 26.09.2023
Préavis 11/2023 - Budget 2024 est approuvé. Le règlement du SDIS a été retiré de l'ordre du jour.

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 27.09.2023
Préavis 09 - budget 2024 est accepté
Préavis 10 - règlement du CI est accepté
Préavis 11 – relatif à la mise en sécurité et conformité du bâtiment du CEP est accepté avec 11 abstentions. Les PV des derniers CI sont pour l'instant indisponibles.

8. Préavis 19/2023 - Budget 2024

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Nicolas RAY** indique que la Municipalité a décidé de proposer un amendement sur deux postes, suite aux discussions avec la commission des finances : fermeture de l'Auberge, réduire le revenu projeté pour 2024, car durant la recherche de tenancier, l'Auberge n'aura aucun revenu. Le 2^e point est un oubli, suite au préavis sur le CAD l'amortissement devra se faire en totalité sur 2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**.
La commission propose d'accepter le préavis 19/2023.

Le **Président** passe en revue les rubriques : les conseillers peuvent l'arrêter à tout moment et poser des questions.

3501 M. **Michel AUGSBURGER** demande que devient l'appartement libéré chemin de la Grange, il demande si cet appartement a été reloué ? M^{me} **Odette D'ONOFRIO**, notre boursière, précise que oui tous les appartements sont reloués.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote sur le préavis amendé

Le préavis 19/2023 tel qu'amendé par la Municipalité est accepté à l'unanimité (43 OUI)
--

9. Préavis 20/2023 - Demande de crédit de CHF 79'000. -- pour le renouvellement des infrastructures informatiques

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Pas de complément d'information.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**
La commission propose d'accepter le préavis 20/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Patrick PLE**. La commission recommande d'accepter le préavis 20/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucune question

Nous passons au vote.

Le préavis n°20/2023 est accepté à l'unanimité (43 OUI)

10. Motion déposée par M^{me} Ana HÜBSCHER intitulée « L'Auberge de l'union, une recette qui ne fait plus recette »

Le **Président** demande la lecture des conclusions à M^{me} **Ana HÜBSCHER**, la motion ayant été déposée sur l'extranet pour la lecture complète. M^{me} **Ana HÜBSCHER** est sincère et pense tenir son rôle d'élue en assurant son devoir de servir les intérêts de sa Commune. Cette Auberge, depuis son inauguration en 2010, change de tenanciers une fois par législature, ceci impliquant des coûts supplémentaires. Ce n'est la faute de personne mais l'image de notre Auberge se dégrade. Au vue d'une marge d'autofinancement précaire et des investissements futurs, elle propose de vendre l'Auberge avec une clause conditionnelle.

Le **Président** rappelle la Loi sur les Communes articles 31 et 33 sur le droit à l'initiative, avec une procédure concernant la motion. Il demande à la Municipalité si elle souhaite réagir au contenu de cette motion. M^{me} la **Syndique** exprime que ce qui est important ce soir, est de savoir ce que les conseillers veulent faire de cette Auberge.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Pascal VOUTAT** remercie M^{me} **Ana HÜBSCHER** pour la motion. Le bâtiment est important pour la Commune, d'autres bâtiments communaux le sont moins. Les aléas de cette Auberge, c'est la « faute à pas de chance », mais la chance devrait tourner. L'inquiétude est toutefois compréhensible. La vente de l'Auberge serait regrettable. Pour l'instant l'inquiétude est que l'Auberge est vide. Le revenu de 60'000 CHF par année quand elle est occupée est un coût moindre par rapport au budget que nous venons de voter. Une Auberge communale au centre du village dans laquelle la Commune a investi beaucoup d'argent ne doit pas être vendue.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** trouve important de maintenir une Auberge communale pour la vie et l'âme dans la Commune. La Commune doit garder la propriété des murs. Il ne pense pas non plus que les temps sont favorables pour vendre cette Auberge et il recommande à la Municipalité de maintenir cette Auberge sous une gérance.

M. **François ESSELBORN** trouve que de vendre serait une chose facile mais qui n'amènerait rien à l'âme du village. Pour les restaurateurs la situation est délicate en ce moment, l'Auberge communale doit rester mais il demande comment sont sélectionnés les gérants ? Il pense que ce n'est pas à la Municipalité de s'occuper de trouver une gérance. Gastro Vaud pourrait être impliqué pour le choix des tenanciers ? Il suggère que la Municipalité n'ait plus à sélectionner, car les trois derniers choix ont fait faillite. M. **Didier HERMANN** rebondit sur l'intervention de M. **François ESSELBORN**, car les derniers tenanciers avaient été sélectionnés par Gastro Vaud justement. Concernant la motion, celle-ci parle de chiffre : vendre un bien immobilier à la valeur du bilan est un peu trompeur. Pour 1'700'000 CHF il se porte volontaire pour racheter l'Auberge ! Les gens doivent être conscient que ce soir nous ne votons pas une vente de l'Auberge ou une valeur de cette transaction !

M^{me} **Ana HÜBSCHER** précise que c'est déjà 35'000 CHF de revenus qui ont été enlevés du budget 2024. Combien de temps encore allons-nous laisser ces pertes financières, qui sont aux frais des contribuables ? L'Auberge existe depuis 500 ans, elle a changé de mains, soit en propriété de la Commune ou de privé, elle demande ce que ça change ? M. **Didier HERMANN** explique que le budget a été accepté à hauteur de 22 millions. Il fait un parallèle avec la bibliothèque qui a des charges plus importantes que l'Auberge. Il pense que ce sont des services à avoir dans la Commune. Si sur toute l'année 2024 l'Auberge ne trouve pas preneur c'est 60'000 CHF de perte et c'est moins que le budget de la bibliothèque !

M. **Philippe ESSEIVA** pense que cette motion ouvre le débat et c'est une bonne chose. Il pense que vendre l'Auberge est une bonne idée, mais il faudra trouver un acheteur et tout en restant vide elle se dévaluera. Elle sera peut-être vendue pour être transformée, pour faire des appartements. L'idée de la louer avec possibilité de vendre est une bonne idée à prendre en considération selon lui.

M. **Christian BRÜGGER** indique que dans le Canton de Vaud les Auberges posent des problèmes. La rue du Village doit garder son esprit avec au sommet de la rue, une Auberge ! Pour défendre la Municipalité avec les derniers locataires, c'est l'autorisation des cantons qui était compliquée entre Genève et Vaud pour la Commune.

M. **Pietro IZZO** trouve que dans le village il manque de commerces et il faut maintenir l'Auberge. Tous les soirs durant le mois d'août il a aidé Stage Nature dans l'Auberge. Il regrette de n'avoir vu que très peu de monde venir boire un verre pour faire vivre cette Auberge. La réouverture de celle-ci ne pourra être maintenue que si les citoyens la font vivre en participant à la vie de la Commune. Le village devient un village dortoir et pour éviter ceci, faisons vivre les commerces !

M^{me} **Ana HÜBSCHER** rebondit sur les discussions. La comparaison ne peut pas être faite avec la bibliothèque car c'est du domaine privé. La fréquentation de l'Auberge a été compliquée ces dernières années.

M^{me} **Geneviève LEJEUNE** trouve que les menus ne sont pas adaptés pour une convivialité d'Auberge communale et sont trop chers pour les familles. Les enfants ne sont pas très bien reçus non plus.

M. **Jean FLACH** pense que la Commune doit garder cette Auberge, mais il trouve que le fonctionnement de l'Auberge est à revoir. D'un point de vue commercial, est-ce que la localisation, la configuration des locaux est propice pour une Auberge communale ?

M. **Denis BERGER** explique qu'il y a passé 30 ans un ancien Syndic avait décidé de faire une réserve financière, pour soutenir les écoles et autres, donc l'Auberge avait été vendue 600'000 CHF. Par la suite, elle fonctionnait bien avec deux cuisiniers en privé. Cette réserve financière, les Municipalités n'en ont jamais vu la couleur ! Le rachat de l'Auberge par la Municipalité a été effectué en 2005-2006, pour maintenir une âme villageoise et le patrimoine de la Commune.

M. **Éric JAQUET** précise que lorsque les **LELIEVRE** étaient gérants, ils faisaient un chiffre d'affaires élevé et ont emporté leur clientèle avec eux. L'Auberge qui fonctionne est selon lui due aux tenanciers et de la qualité qu'ils proposent. Il est contre la vente.

M. **Matthieu WOLFF** pense que la différence entre le privé ou la propriété de la Commune, est que nous avons notre mot à dire ! Il voudrait comprendre ce que nous, habitants d'Arzier-Le Muids, aimerions comme bâtiment ? Une pizzeria, un gastro ou la vendre ? La dynamique du village est importante, avec l'intégration de cette Auberge.

M. **Christophe PATARIN** pense que la nature de la motion est de vendre ou de ne pas vendre. Dans le traitement d'une motion il y a la possibilité de la renvoyer en Municipalité ou en commission. En fonction de tout ce qui a été discuté, il serait judicieux de créer une commission qui étudierait la meilleure manière d'utiliser cette Auberge. Il faut 1/5 des membres présents qui appuient cette demande. Toutes ses discussions pourraient être finalisées dans un seul rapport et soumis par la suite au vote. M. **Pascal VOUTAT** pense que s'il y a une commission le délai pour trouver des tenanciers est repoussé. Le processus serait complètement stoppé et la Municipalité ne pourra plus avancer durant le traitement de cette motion. M. **Christophe PATARIN** ne souhaite pas bloquer le processus de recrutement de tenanciers et retire donc sa demande.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** exprime que tout actif financier doit rapporter de l'argent, qui peut garantir que cette Auberge rapportera de l'argent ? Elle maintient sa motion telle qu'écrite.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote. Il rappelle que le vote OUI enverra cette motion en Municipalité pour étude.

La Motion de M ^{me} Ana HÜBSCHER est refusée (35 NON, 3 OUI, 4 abstentions)

M^{me} la **Syndique** précise que cette discussion était bienvenue, que les remarques seront prises en considération. Pour elle, une Auberge fait partie du cœur d'un village. Elle garantit que la recherche de gérants sera faite avec les convictions des conseillers communaux : c'est-à-dire avec un accueil familial, une carte conviviale et ceci pour que les habitants aient envie de retourner à l'Auberge. La dernière fois, un seul dossier avait été déposé ! Donc le choix était de l'accepter ou de laisser l'Auberge fermée. A ce jour 1 dossier reçu et 2 autres en attente. Les annonces paraîtront également à Gastro Vaud. La Municipalité souhaite une Auberge villageoise, traditionnelle, familiale, conviviale où on pourra aller manger avec les enfants.

11. Election d'un membre pour la commission des finances (démission de M. Frédéric GUILLOU)

Le **Président** demande des candidats. M. **Didier HERMANN** propose M. **Philippe DIEFFENBACHER** qui accepte. M. **François ESSELBORN** est intéressé par ce poste mais devra penser à démissionner de la commission d'urbanisme. M. **Matthieu WOLFF** se porte candidat. Il se présente en disant qu'il travaille depuis 30 ans dans les finances, avec des start ups et est actuellement responsable des crédits dans une banque.

Nous passons au vote à bulletin secret. Suspension de la séance pendant deux minutes pour le dépouillement. La majorité absolue est à 44/2 + 1 soit 23 voix

M. Matthieu WOLFF	21 voix
M. Philippe DIEFFENBACHER	19 voix
M. François ESSELBORN	4 voix

Aucun candidat élu à la majorité. 2^e tour à la majorité relative. M. **François ESSELBORN** se retire.

Est élu	M. Matthieu WOLFF	25 voix
Obtient des voix	M. Philippe DIEFFENBACHER	19 voix

12. Election d'un délégué pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional (démission de M. Frédéric GUILLOUD)

Le **Président** demande des candidats. M. **Philippe ESSEIVA** propose M. **Christian BRÜGGER** qui accepte.

M. **Christian BRÜGGER** est élu par applaudissements

13. Election d'un suppléant au Conseil Intercommunal de l'ORPC (démission de M. Frédéric GUILLOUD)

Le **Président** demande des candidats. M. **Denis BERGER** précise que c'est une ou deux séances par année. M. **Philippe DIEFFENBACHER** est candidat, ainsi que M^{me} **Geneviève LEJEUNE**. Ne souhaitant pas de vote à bulletins secret Madame **LEJEUNE** se retire.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** est élu par applaudissements

14. Divers et propositions individuelles

M. **Pascal VOUTAT** indique qu'en raison d'une fin d'année chargée, le quorum risque de ne pas être atteint le 18 décembre. Ainsi, le préavis pour le Conseil Régional ne pourra pas être discuté et il espère que le Conseil Régional ne nous en voudra pas. M^{me} la **Syndique** espère vivement que le quorum soit atteint le 18 décembre et rappelle que cette séance extraordinaire sera aussi l'occasion d'assermenter un nouveau Municipal qui sera élu le 17 décembre. De plus, si M. **Philippe ESSEIVA** devait être élu, il faudra également élire un nouveau membre pour la Commission de gestion. Enfin, ce sera l'occasion de fêter le départ de M. **Christian DUGON**.

M. **Pietro IZZO** demande si quelque chose est prévu dans la rue du Village, comme peut-être mettre une barrière ? Il trouve que le trafic des voitures est dangereux. L'assemblée lui rappelle toutefois que la barrière a été longuement discutée lors de la législature précédente.

Etant donné que l'Auberge est fermée pour une durée indéterminée, il demande si dans l'intervalle, il serait possible de mettre en place autre chose ? Comme par exemple une ouverture quelques soirs par semaine pour boire un verre. M. **Nicolas RAY** trouve que l'idée est bonne, mais qu'il faut une patente pour ouvrir quelques heures. Si cela devait être le cas, c'est volontiers qu'il recevra les candidats. M. **Patrick ROUSSILLON** précise que la personne ayant la patente doit être sur place. Le **Président** précise que le détenteur de la patente doit être présent et un conseiller précise que c'est à hauteur de trois heures par jour. M^{me} **Natacha RUFFET** précise que le Tivoli sur le Muids sera ravi d'accueillir les membres du Conseil Communal en attendant la réouverture de l'Auberge.

M. **Philippe ESSEIVA** remercie les personnes ayant voté pour lui et félicite l'élection de son binôme de la liste d'entente communal M. **Frédéric GUILLOUD**.

15. Annonce de préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique que pour le Conseil du 18.12.2023 il y aura le Préavis 21/2023 - Concernant la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 265'860.- C'est neuf francs par habitant sur 10 ans. Elle précise que les membres de la commission ad'hoc ont déjà été sélectionnés par le bureau du conseil, soit Mesdames **Caroline DYKES** et **Isabelle CORNUT** et Messieurs **Patrick WEBER**, **Nicolas PASQUIER** et **Antonio ZANCHIELLO**.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. La Municipalité invite toute l'Assemblée pour la fondue.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. La séance est levée à 21h10.

Le Président
Nicolas VOUT



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

